

SECRETARIAT GENERAL DE LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN,

Visas :

D.T.P.S.

D.E.

D.C.F.

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.77;
- (/u la Loi 45-75 du 15 mars 1975, instituant le code du Travail de la République Populaire du Congo;
- (/u la Convention Collective du 1er.9.60, réglant les rapports du Travail entre les Agents contractuels et Auxiliaires de l'Administration et le Gouvernement de la République Populaire du Congo, et plus particulièrement en ses articles II; III et IV;
- (/u le décret n° 75-53 du 2.7.75 relatif l'annexe 5 à la Convention Collective du 1er.9.60;
- (/u l'Acte 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan;
- (/u le décret n° 77-165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u l'arrêté n° 4157/MJT.DGT.DCGPCE du 22.7.74 portant reclassement de Monsieur LANHOUSSE Anastase, Instituteur contractuel;
- (/u l'Attestation de succès n° 000143/LD41/77027 du 20.7.77 délivrée par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville;

DECRETE :

ARTICLE 1er:- En application des dispositions de la Convention Collective du 1er.9.60 susvisée, Mr. LANHOUSSE Anastase, Instituteur contractuel de 2° échelon, de la catégorie C, indice 640 en service au Lycée de la Révolution à Brazzaville, titulaire de la Licence en Droit (session de juillet 1977) délivrée par l'Université Marien NGOUABI à B/ville, est reclassé et nommé au 1° échelon de la catégorie A, échelle 3, indice 830, en qualité de Professeur de Lycée contractuel Acc-néant.

ARTICLE 2:- Le présent arrêté qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5.10.77, date de la rentrée scolaire 1977-1978, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement Ministre du Plan,

Brazzaville, le 26 JANVIER 1978

Colonel Louis SILVAIN GOMA.-

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Le Ministre des Finances,

- Antoine N D I N G A .-

- H. L O P E S -

Le Ministre de la Justice et du Travail
Garde des Sceaux,

-Alphonse MOUSSOU-POUALI-

AMPLIATIONS

DFP.SGFPT.	3	D.B.	3	D.C.F.	1	SGEN.	3	DPAA.	3
Dossier		3	Intéressé	1	Lycée de la R.	2			

guf